



**Roselyne Bachelot-Narquin,  
Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports**

---

**Communiqué de presse**

---

*Paris, le 1er juin 2007*

**Déclenchement du plan national canicule**

Aujourd'hui 1<sup>er</sup> juin, le niveau de veille saisonnière du plan national canicule est déclenché, de façon préventive, sur tout le territoire métropolitain.

Au niveau national, sont notamment activés :

- le dispositif de veille biométéorologique qui permet de détecter la survenue d'une canicule,
- le dispositif d'information et de communication et en particulier, le numéro vert du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des sports 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Le plan national canicule dont l'élaboration est pilotée par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, comporte trois niveaux :

- le niveau de veille saisonnière ;
- le niveau de "mise en garde et actions", déclenché sur recommandation du ministère par les préfets de département concernés suite à une alerte émise conjointement par Météo France et l'Institut de Veille Sanitaire ;
- le niveau de mobilisation maximale, déclenché sur instruction du Premier ministre lorsque la canicule est aggravée par des effets collatéraux (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé,...).

En 2007, le dispositif de prévention et de gestion d'une canicule a fait l'objet de modifications dont les objectifs sont :

- de porter un effort maximum sur les populations sensibles aux températures extrêmes (personnes âgées, travailleurs, sportifs, personnes handicapées, personnes en situation de précarité, enfants en bas âge, ...)
- d'accroître la mobilisation de tous les acteurs ;
- de lutter contre l'isolement et renforcer la solidarité.

La nouvelle version du Plan national Canicule est accessible sur le site Internet du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/> (accès par thématique « canicule et chaleurs extrêmes »).

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, suivra avec la plus grande attention la mise en place de ce dispositif et les processus de veille et d'alerte qu'il implique.

**Contact Presse :**

***Géraldine Dalban-Moreynas***

***Conseillère chargée de la Communication et de la presse***

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)